

**Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la rue
du Souvenir.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN leest volgende tekst voor:

Depuis environ trois ans, les habitants de la rue du Souvenir attendent une intervention afin que les arbres de la rue soient élagués. Les branches touchent maintenant les voitures en stationnement et toucheront très bientôt les façades des maisons. L'éclairage public n'a que peu d'effet à cause des arbres. Ceci impacte la qualité de vie dans la rue, la luminosité dans les maisons et le sentiment de sécurité.

Ensuite, un mur s'est effondré, selon les habitants depuis 8 mois, sans intervention. Une bâche ayant été déposée pour seule suite voulue à cet incident.

N'ignorant pas que le « Parc Forestier » fait l'objet d'une transaction avec « Bruxelles-Environnement » dans le cadre d'une reprise de gestion, pourrions-nous à tout le moins entrer en dialogue afin d'assurer l'élagage tant attendu pour l'automne prochain ? Pour le mur, pourriez-vous me dire qui de la Région ou de la Commune est responsable et quand une rénovation est-elle prévue ?

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY leest volgend antwoord voor:

Merci pour cette question, que j'ai moi-même aussi reçue d'une riveraine de la rue du Souvenir, et à qui nous avons déjà répondu. Je vous donne la même réponse : la dernière taille complète des tilleuls a été effectuée en 2009 (en tête de chat). Les élagueurs sont intervenus en 2016, afin de remonter toutes les couronnes en dégagant les divers panneaux et points d'éclairages. Une nouvelle taille est programmée pour la fin 2019, après la période de nidification. Nous allons, afin de remédier à ce sentiment d'insécurité et en attendant la taille proprement dite en fin 2019, planifier une intervention ponctuelle d'ici la fin de ce mois. Nos services sont déjà en contact avec les collègues de « Bruxelles-Environnement » concernant les travaux d'entretien à réaliser aux arbres du parc à proprement parler.

Madame l'Échevine EL IKDIMI dit, en réponse à la question de G. VAN GOIDSENHOVEN que le Collège a donné la maîtrise de l'ouvrage à l'IBGE. Au niveau des travaux, elle cite l'attribution des marchés d'étude qui se fait le premier semestre 2019 ; le dépôt du permis d'urbanisme lors du premier semestre 2020 et l'attribution des marchés des travaux se fera le quatrième trimestre 2021.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que Monsieur l'Échevin NEUZY dit qu'une réponse à déjà été fournie à la personne qui s'était plainte. Il encourage chaque membre du Collège à répondre avec une certaine diligence parce que, s'il est sollicité par un citoyen, ce n'est pas juste pour prendre de son temps mais c'est pour signaler un fait qui lui semble important. Il attend en retour une réponse dans des délais raisonnables.